

ÉCOLE DU DIMANCHE

Guide du dirigeant

« C'est pourquoi, que chaque homme s'instruise de son devoir et apprenne à remplir l'office auquel il est désigné, et ce, en toute diligence » (Doctrine et Alliances 107:99).

DIRIGER SELON L'ÉVANGILE

Tous les dirigeants s'efforcent de diriger en fonction de cinq principes de base :

- Se préparer spirituellement.
- Participer aux conseils.
- S'occuper d'autrui.
- Enseigner l'Évangile de Jésus-Christ.
- Administrer l'organisation.

DIRIGEANTS DE LA PRÊTRISE

Le président de pieu :

- Appelle et met à part le président de l'École du Dimanche de pieu et ses conseillers. Appelle et met à part un secrétaire de l'École du Dimanche si nécessaire.
- Charge un de ses conseillers de superviser l'École du Dimanche de pieu et de donner une orientation préalable et une formation à la présidence de l'École du Dimanche de pieu.
- Charge un membre du grand conseil de travailler avec la présidence de l'École du Dimanche de pieu.
- Lors des réunions de présidence de pieu, donne au conseiller chargé de l'École du Dimanche le temps de faire rapport de la progression, des besoins et des préoccupations de la présidence de l'École du Dimanche.

Présidence de pieu

Le conseiller chargé de superviser l'École du Dimanche :

- Rencontre régulièrement la présidence de l'École du Dimanche de pieu pour parler de la progression, des besoins et des préoccupations des membres du pieu puis fait rapport au président de pieu.
- Forme le président de l'École du Dimanche de pieu à l'aide du *Manuel d'instructions de l'Église*, du manuel *L'enseignement, pas de plus grand appel*, de ce guide et de la documentation de l'École du Dimanche se trouvant sur le site LDS.org.
- Supervise les bibliothèques de paroisse du pieu.

L'évêque :

- S'assure que l'enseignement dans sa paroisse est édifiant et exact du point de vue de la doctrine.
- Appelle et met à part le président de l'École du Dimanche de paroisse et ses conseillers, qui doivent tous être détenteurs de la prêtrise. Appelle et met à part un secrétaire de l'École du Dimanche si nécessaire.
- Charge un de ses conseillers de superviser l'École du Dimanche et la bibliothèque de paroisse.
- Durant le conseil de paroisse, invite le président de l'École du Dimanche à diriger une discussion et à donner des instructions sur la manière d'améliorer l'apprentissage et l'enseignement de l'Évangile dans la paroisse.

Épiscopat

- Le conseiller chargé de superviser l'École du Dimanche rencontre régulièrement la présidence de l'École du Dimanche de paroisse pour parler de la progression, des besoins et des préoccupations des membres de la paroisse, puis en fait rapport à l'évêque lors de la réunion de l'épiscopat.

DIRECTION DE L'ÉCOLE DU DIMANCHE DE PIEU

Le président de l'École du Dimanche de pieu :

- Apporte son soutien à la présidence de pieu.
- Planifie et tient régulièrement des réunions de présidence de l'École du Dimanche de pieu pour consulter ses conseillers.
- Assiste aux réunions du conseil de pieu et y participe.

La présidence de l'École du Dimanche de pieu :

- Forme toutes les présidences d'École du Dimanche de paroisse à l'aide du *Manuel d'instructions de l'Église*, du manuel *L'enseignement, pas de plus grand appel*, de ce guide et de la documentation de l'École du Dimanche se trouvant sur le site LDS.org.
- Instruit et aide les présidences d'École du Dimanche de paroisse.

- Prend des dispositions avec les dirigeants de paroisse pour assister périodiquement aux réunions et classes de paroisse.
- Participe à la formation des auxiliaires de pieu, lorsqu'elle a lieu.

DIRECTION DE L'ÉCOLE DU DIMANCHE DE PAROISSE

Le président de l'École du Dimanche de paroisse :

- Recommande à l'évêque des membres de la paroisse pour remplir les postes suivants : conseillers dans la présidence de l'École du Dimanche, instructeurs de l'École du Dimanche, bibliothécaire et bibliothécaire adjoint de paroisse et, si nécessaire, secrétaire de l'École du Dimanche.
- Rencontre régulièrement le conseiller dans l'épiscopat qui supervise l'École du Dimanche.
- Planifie et tient régulièrement des réunions de présidence de l'École du Dimanche.
- Charge ses conseillers de superviser des domaines de responsabilité dans l'École du Dimanche.
- Forme les instructeurs de l'École du Dimanche à l'aide du *Manuel d'instructions de l'Église*, du manuel *L'enseignement, pas de plus grand appel* et de la documentation de l'École du Dimanche se trouvant sur le site LDS.org.
- Assiste au conseil de paroisse prêt à assurer une formation et à suggérer comment les membres peuvent améliorer l'apprentissage et l'enseignement à l'église et au foyer.

La présidence de l'École du Dimanche de paroisse :

- Donne une formation préalable à tous les instructeurs de l'École du Dimanche et leur apporte un soutien continu à l'aide du *Manuel d'instructions de l'Église*, du manuel *L'enseignement, pas de plus grand appel* et de la documentation de l'École du Dimanche se trouvant sur le site LDS.org.
- Supervise les efforts pour améliorer l'apprentissage et l'enseignement de l'Évangile à l'École du Dimanche.
- Tient conseil avec les dirigeants de la prêtrise et des auxiliaires pour améliorer l'apprentissage et l'enseignement dans toutes les organisations de la paroisse.
- Sous la direction de l'évêque, donne le cours « Enseigner l'Évangile » qui se trouve dans le manuel *L'enseignement, pas de plus grand appel*, aux pages 185 à 239.
- Rencontre les instructeurs de l'École du Dimanche pour répondre à leurs questions, parler de leurs soucis et discuter de façons de mieux servir les membres de leur classe.
- Visite les classes de l'École du Dimanche.
- Utilise les chiffres de l'assistance pour déterminer comment répondre aux besoins des membres et pour les aider à participer.
- Supervise la bibliothèque de paroisse en formant les bibliothécaires et en recommandant un budget annuel pour la bibliothèque.
- Avec l'accord de l'épiscopat, demande à des membres d'être présidents de classes de l'École du Dimanche.
- Assiste aux réunions de dirigeants de l'École du Dimanche de pieu.